

**Projet de stabilisation du talus ouest de la rivière Yamaska
sur deux tronçons situés le long de la route 231 à Saint-Hyacinthe**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MARDI 27 SEPTEMBRE À SAINT-HYACINTHE

Québec, le 6 septembre 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de stabilisation du talus ouest de la rivière Yamaska sur deux tronçons situés le long de la route 231 à Saint-Hyacinthe* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **27 septembre 2011, à compter de 19 h 30, à la Salle Hyacinthe-Delorme de l'Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe, 1200, rue Johnson**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le **21 octobre 2011**.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 octobre 2011, ces documents peuvent être consultés à la Bibliothèque T.-A.-Saint-Germain, 2720, rue Dessaulles à Saint-Hyacinthe.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le ministère des Transports (MTQ) désire procéder à la stabilisation de deux secteurs de la rive situés entre la route 231 et la rivière Yamaska. Ces secteurs sont localisés au sud de l'agglomération urbaine de Saint-Hyacinthe et au nord de la municipalité de Saint-Damase, dans la MRC Les Maskoutains. Ce projet de stabilisation de la rive comprendrait les activités principales suivantes : le déboisement du talus, la création des chemins temporaires d'accès à la zone à enrocher, la pose d'un géotextile et l'enrochement, le profilage du talus, le dépôt de terre végétale, l'aménagement de la rive et du talus.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les répercussions des activités du projet mentionnées dans l'étude d'impact concerneraient les milieux terrestre, aquatique et humain. Les répercussions du projet sur le milieu terrestre seraient liées

au déboisement de la zone des travaux ainsi qu'au décapage et au reprofilage du talus, travaux qui détruiraient la majorité des herbacées et des arbustes, ainsi que le Mouron aquatique, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Pour atténuer ces répercussions, le promoteur entend, entre autres, remplacer l'ensemble de la végétation par une nouvelle qui serait de meilleure qualité et aménager la rive et le talus par un ensemencement ainsi que par la plantation d'arbres et d'arbustes. Aussi, afin de ne pas interférer avec la nidification des espèces aviaires aquatiques et terrestres, aucun déboisement ne serait réalisé entre le 15 avril et le 15 août. Selon l'étude d'impact, les chemins temporaires d'accès à la zone à enrocher qui seraient aménagés devraient être démolis à la fin des travaux afin de remettre le site dans son état naturel pour prévenir l'érosion.

Concernant le milieu aquatique, l'étude d'impact mentionne que les travaux de mise en place de l'enrochement et de reprofilage des talus engendreraient des pertes d'habitats du poisson. Pêches et Océans Canada évalue ces pertes à 4 198 m² en-haut de talus et à 4 104 m² en-bas de talus. Différentes options sont étudiées par le MTQ afin de compenser cette perte d'habitat.

Pour ce qui est du milieu humain, diverses mesures d'atténuation seraient mises en place. La libre circulation sécuritaire des véhicules serait garantie en tout temps. Les travaux s'effectueraient entre 7 h et 19 h, du lundi au samedi. L'utilisation de toiles pour recouvrir le chargement des camions permettrait de réduire les émissions de poussière.

Les travaux pourraient se réaliser à l'automne 2012, selon la disponibilité des budgets. Le coût des travaux est estimé à 4,3 millions de dollars.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 21 octobre 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : stabilisation-Yamaska@bape.gouv.qc.ca.